

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**  
**lors de la séance du Conseil Municipal du 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie JADAUD.

Date de convocation : 10 Novembre 2023

**PRÉSENTS** : JADAUD Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine, TETRAULT Maryse

**EXCUSÉE** : DASSOT Maryline

Secrétaire de séance : BENIT Julien

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 16 Novembre 2023, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Julien BENIT,
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Octobre 2023

**Intercommunalité :**

**1. Programme Local de l'Habitat (PLH) :**

➤ **Avis à donner sur le projet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat Sud Vendée Littoral, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire.

**2. Communication – Mise à disposition de l'application mobile citoyenne « INTRAMUROS » :**

➤ **Convention à passer avec la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation de l'application mobile citoyenne Intramuros,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition de l'application Intramuros, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 jusqu'au 31 DECEMBRE 2026.

**Domaine et Patrimoine :**

**3. Réaménagement d'un bâtiment en espace multiservices, Impasse du Champ Marotte :**

➤ **Validation de l'étude de faisabilité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'étude de faisabilité telle que présentée et portant sur le réaménagement d'un bâtiment en espaces multiservices, situé 1 Impasse du Champ Marotte.

**Aménagement du territoire :**

**4. Approbation de la convention d'occupation du domaine public consentie à la société API Distribution SAS pour l'implantation d'un commerce de proximité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels,
- Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

### Affaires financières :

#### **5. Droit de chasse sur les terres de Folliet à Bournezeau**

Il s'agit d'une décision du Maire dans le cadre des délégations accordées. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

#### **6. Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1er Décembre 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter les tarifs de location des salles, du tivoli et du chauffage tels qu'exposés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023 :

<b>SALLE CLEMENCEAU</b>	<b>Domicilié commune</b>	<b>Tarifs Associat° de la Cne *</b>	<b>Hors commune</b>
Mariage	235 €		310 €
Buffet campagnard, Banquet, Repas de famille (y compris pique-nique)	125 €	88 €	190 €
Vin d'honneur, Concours de belote, loto, Lendemain de mariage ou de rassemblement	85 €	60 €	130 €
Exposition avec vente	155 €	109 €	210 €
Manifestations culturelles	65 €	46 €	120 €
Autre manifestation (formation ou réunion) demi-journée	80 €		100 €
Autre manifestation (formation ou réunion) journée entière	105 €		120 €
Assemblée générale suivie d'un repas	75 €	53 €	180 €
Assemblée générale	Gratuit	Gratuit	120 €
* 30 % de réduction pour les associations de la commune			
<b>Chauffage 60 € (tarif unique si location 2 jours) - Chèque caution de 500 €</b>			

<b>SALLE DE LA MAIRIE</b>	<b>Domicilié commune</b>	<b>Tarifs Associat° de la Cne *</b>	<b>Hors commune</b>
Vin d'honneur	50 €		80 €
Buffet froid	75 €		105 €
Autre manifestation (formation ou réunion) demi-journée	50 €		80 €
Autre manifestation (formation ou réunion) journée entière	75 €		105 €
Réunion après obsèques	Gratuit		Gratuit
<b>Chauffage 27 €</b>			

<b>TIVOLI</b>	<b>Domicilié commune</b>
Mis à disposition seulement auprès des habitants de la Réorthe pour des rassemblements familiaux OU à la disposition des associations réorthetaises pour leurs festivités	60 €
<b>Chèque caution de 500 €</b>	

- De mettre en place un forfait « Prestation ménage » à 120 € prévu pour la Salle Clemenceau (en cas de demande exceptionnelle),
- D'accorder, une fois par an, la gratuité de la Salle Clemenceau aux écoles de la commune pour une manifestation organisée par les associations des parents d'élèves (selon la saison, le forfait chauffage sera facturé),
- D'accorder, une fois par an, la gratuité du tivoli aux associations réorthetaises à la seule condition que ce soit dans le cadre d'une manifestation liée à l'association,

- D'accorder la gratuité de la location de la Salle Clemenceau aux associations caritatives de l'ancien territoire du Pays de Sainte Hermine, pour la tenue de leur assemblée générale,
- De ne pas accorder de tarifs préférentiels aux associations ou organismes extérieurs dont le siège social n'est pas sur la commune, même si pour autant des réorthais y adhèrent.

**Affaires diverses :**

**7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion et/ou révision de louages de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Le Maire, **Magalie JADAUD**

Document mis en ligne sur le site internet  
de la commune de la Réorthe et affiché en Mairie  
conformément à l'article L2121-25 du CGCT,  
Le **23 NOV. 2023**

